

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 091-2025**

portant restriction de circulation sur le chemin de Saint Jacques de Calahons

Le Maire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2212-1, L.2212-2 et suivants,**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8 et R 411-25,**Vu** la situation sanitaire actuelle concernant la propagation de la dermatose bovine dans le département,**Vu** l'arrêté municipal n° 074-2025 du 12/11/2025,**Considérant** que Madame Natacha CASTEIL, éleveuse, a été dans l'obligation d'isoler son troupeau de bovins dans un parc situé sur le chemin de Saint Jacques de Calahons,**Considérant** qu'il est nécessaire, afin de préserver les bovins de toute contamination, d'interdire toute circulation sur le chemin de Saint Jacques de Calahons depuis la route de Sournia jusqu'à la chapelle,**Considérant** que ce chemin est ouvert à la circulation publique,**Considérant** que compte tenu de la situation sanitaire actuelle, il y a lieu de prolonger l'arrêté municipal n° 074-2025 dans l'ensemble de ses prescriptions,**ARRÊTÉ****ARTICLE 1 :** L'arrêté municipal n° 074-2025 du 12/11/2025 portant restriction de circulation sur le chemin de Saint Jacques de Calahons est prolongé dans l'ensemble de ses articles pour la période du 12/12/2025 au 31/01/2026.**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera affiché sur les lieux visés par l'interdiction.**ARTICLE 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.**ARTICLE 4 :** Le Maire, la police municipale et la brigade de gendarmerie de Prades sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Maire,

Fait à Catllar, le 17 décembre 2025,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, soit recours gracieux auprès du Maire, soit d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Maire,

Josette PUJOL

The seal of the town of Catllar, featuring a circular design with the text "MAIRIE DE CATLLAR" at the top and "Pyrénées-Orientales" at the bottom, with a central emblem.

Publié le 17 décembre 2025

Certifié exécutoire